



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

Délibération n°2024/024/07/18

OBJET : FELIBERATION RECTIFICATIVE

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. (ETAT)
AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET TERRITORIAL (CONSEIL REGIONAL)
AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GAILLAC GRAULHET)

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	9
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 12 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Florent PREYNAT, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Alain PRADES.

Étaient représentés : Marie-Odile BOUSQUET, par Alain ASSIÉ ; Florian GUIBBAUD, par Eunice MASSOUTIÉ ; Éric FREALLE, par Sadia OUMOUZOUNE ; Alain REILLES, par Guillaume DOUZIECH ; Vincent PAKULA, par Florent PREYNAT.

Étaient absents : Marie-Odile BOUSQUET, Florian GUIBBAUD, Éric FREALLE Alain REILLES, Vincent PAKULA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eunice MASSOUTIÉ est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

CETTE DELIBERATION REMPLACE LA DELIBERATION 2024/010/02/22

En effet, les pourcentages de participations demandés au Conseil Régional au titre des Equipements Sportifs d'Intérêt Territorial et à la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet au titre du Fonds de Concours, doivent être modifiés.

De ce fait, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, le plan de financement définitif du dossier de demande de subventions pour l'opération « Création d'un espace de Loisirs Multigénérationnel », remplaçant ainsi le plan de financement prévisionnel voté lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 22 février 2024.

Le montant des travaux s'élève à 124 891,83 € H.T. (Plan de financement ci-joint).

Où cet exposé et après avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- ✓ **Sollicite** de la part de l'État, au titre de la D.E.T.R., une subvention de 62 445,92 € H.T (50%), de la part du Conseil Régional, au titre des Equipements Sportifs d'Intérêt Territorial, une subvention de 12 000 € H.T (9,6 %), et de la part de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, au titre du Fonds de Concours, une subvention de 25 467,54 € H.T (20,39 %).
- ✓ **S'engage** à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée et à informer l'État, le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes.

COMMUNE DE LASGRAISSES - 81300

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

PROGRAMME TRAVAUX 2024

Espace de Loisirs Multigénérationnel

DEPENSES*	HT	TVA	TTC
Fourniture et Pose d'Equipements Sportifs	68395.83	13679.17	82075.00
Terrassements	52563.00	10512.60	63075.60
Végétalisation	3933.00	786.60	4719.60
TOTAL (A)	124 891.83	24 978.37	149 870.20

* vu les devis

RECETTES**	MONTANT ELIGIBLE	%	DEMANDE
Etat – DETR	124891.83	50.00 %	62445.92
Conseil Régional - Equipements Sportifs d'Intérêt Territorial	124891.83	9,6%	12000.00
Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet - Fonds de Concours	124891.83	20,39%	25467,54
TOTAL (B)		80.00 %	99 913.46

** calcul sur le montant HT

AUTOFINANCEMENT	
COMMUNE (A - B = C) HT	24 978.37
TVA 20 %	24 978.37
TOTAL RESTE A CHARGE	49 956.74

Début des travaux : **Septembre 2024**

Fin des travaux : **Octobre 2024**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 18 juillet 2024
Transmis en préfecture le 18 juillet 2024
Publié sur le site le 19 juillet 2024